

Communiqué du 4 septembre 2020

Droit de mourir dans la dignité

L'ADMD lance une campagne de soutien à Alain Cocq sur les réseaux sociaux

**Courage à
Alain Cocq**

#JeSoutiensAlainCocq

Atteint d'une maladie orpheline, dégénérative et très lourdement invalidante, Alain Cocq a cessé dès aujourd'hui de s'alimenter et de s'hydrater pour mettre fin à ses souffrances et à l'impasse dans laquelle il se trouve ; précédemment il avait demandé au président de la République le droit de mourir dans la dignité, ce qui lui a été refusé.

Le président de l'ADMD, Jean-Luc Romero-Michel, se joint aux 74.000 adhérents de l'association pour lui exprimer son soutien le plus sincère : "Il aura été courageux pendant toute sa vie et plus encore ces dernières semaines. J'apporte un hommage appuyé en mon nom et au nom de l'ADMD à Alain, un militant de la liberté jusqu'au bout."

Très sensible à la démarche combative d'Alain Cocq, pourtant très affaibli par la maladie, l'ADMD lance une campagne de soutien sur les réseaux sociaux dès ce jour.

Contacts presse

Philippe Lohéac, délégué général : +33 (0)1 48 00 04 16